



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2010

Le 11 décembre 2010 à 10 heures 30, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans l'auditorium de l'ALSTOM GRID 102 av. de Paris à Massy, sur convocation écrite faite par la présidente de l'association en date du 15/10/2010

L'assemblée est présidée par Madame Proudtkchenko Annick, assistée des membres du conseil d'administration, Mme Giblin, MM Garcia, Giblin, Fichoux, Liechti.

Une feuille de présence a été signée par tous les membres présents et demeure annexée au présent procès verbal. La dite feuille permet de constater que 100 membres de l'association sur 204 à jour de cotisation sont présents, à laquelle il faut ajouter 47 pouvoirs. L'article 26 des statuts stipule que, pour que le quorum soit atteint, il faut que les membres présents et représentés soit au moins égal à la moitié des effectifs + 1.

En conséquence le total des membres présents et ou représentés étant de 147 le quorum est atteint et l'assemblée peut se tenir.

1- ALLOCUTION ET RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE A. PROUDTKCHENKO

Cette année le conseil d'administration s'est réuni 10 fois à l'Alstom 12, rue Jean Bart à Massy, les 07 janvier, 3 février, 9,10 et 31mars, 5 mai, 21 juin, 13 octobre, 3 novembre, 10 décembre. Un procès verbal de chaque réunion du conseil d'administration est archivé au sein de l'Association. Pas de permanence téléphonique du fait que nous n'avons toujours pas de bureau, mais les adhérents ont pu joindre les membres du bureau sur leur ligne téléphonique personnelle et enfin 2 « INFOS SENIORS » ont été diffusés en février, avril, un tirage de moins que l'année dernière dans un but d'économie.

A l'AG de l'année dernière nous avons voté quelques changements dans les statuts, entre autre l'adresse de notre association. La préfecture nous demande l'aval de la part de la direction de l'Alstom, ce que nous n'avons toujours pas reçu. Nous fonctionnons avec 2 armoires données par M. Varin chef d'établissement, tous les mois il nous prête une salle de réunion.

Dans l'impossibilité de la part de M.Varin de nous recevoir sur son site nous remercions l'ALSTOM GRID ex AREVA de nous prêter pour notre AG son auditorium, rue de Paris. Nous nous retrouverons ensuite au NOVOTEL situé à la hauteur de l'ancien site ALSTOM (Cegelec) pour participer au repas de Noël où nous accueillerons 126 retraités. Nous ne pourrions accepter comme par le passé des adhérents qui ne se seraient pas inscrits. La gestion d'un restaurant privé ne peut être comparée à notre ancien restaurant d'entreprise qui nous était tout dévoué pour nous recevoir et dont le prix n'était pas comparable à celui du Novotel.

La politique que nous menons actuellement est de favoriser le repas de Noël gratuitement pour tous, c'est un moment privilégié qui nous permet de nous retrouver chaque année et de renforcer la cohésion entre tous les anciens qui peuvent se déplacer et qui continue une tradition faite par nos anciens élus.

Pour tous les voyages nous diminuons la subvention de l'ATSR. Je vous rappelle que le budget alloué à notre association par les 3 CE en 2006 était de 65 000€ contre actuellement 37 000 € soit – 43%.

Pour tous règlements que nous vous réclamons je vous demande de bien respecter les dates butoirs de vos envois de chèques, ainsi que les délais d'inscription pour toutes les activités. En effet ne possédant plus de bureau nous ne pouvons plus rentrer dans la société ALSTOM comme auparavant et notre passage 1 fois par mois ne nous permet pas de traiter les courriers en retard.

Un exemple : l'envoi des fiches d'impositions réclamées avant le 11 décembre ne seront plus traitées après cette date ce qui entraînera pour les adhérents participant aux voyages de ne pas bénéficier du quotient et de payer le prix coûtant.

Une précision également concernant le prix des voyages. Nous travaillons avec 3 agences, ADV, TANGO et TOURISTRA, spécialistes des voyages pour retraités et en qui nous avons une grande confiance. Le prix établi par l'ATSR est un produit fini englobant toutes les dépenses c'est à dire le prix de vente par l'agence + le prix du car 2fois l'aller/retour Massy/aéroport + les pourboires donnés aux guides, chauffeurs de car sur les lieux du voyage, les assurances, la subvention du responsable moins une ou deux gratuités de la part de l'agence en fonction du nombre d'inscrits (en générale 1 gratuité pour 30 inscrits). Pour le voyage à Malte nous avons appliqué ces règles mais hélas, nous n'avons pas atteint le nombre d'inscrits suffisant pour bénéficier de cette gratuité d'où un réajustement du prix du voyage auprès des participants. Pour ne plus avoir ce problème nous n'appliquerons plus cette gratuité éventuelle dans le prix proposé aux adhérents.

Je me tiens à votre disposition avec les membres du bureau, afin de répondre à toutes vos questions, merci de m'avoir écouté. Et bon repas de Noël.

2 – RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER 2009

Jean FICHOUX, trésorier, donne lecture du rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 diffusé à tous les adhérents lors de la convocation à l'assemblée générale. (annexes 1 et 2)

3 – RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER 2010:

Le compte de gestion n'est pas encore arrêté et le tableau est provisoire.

ACTIVITES	DEPENSES	RECETTES
Voyages	70942	47821
Sorties culturelles	13839	8680
Repas de Noël	5380	0
Randonnées	26039	15389
Frais de fonction.	1492	0
Investissement	0	0
Assurance	0	0
Autres revenus		973
Cotisations		4080
Subventions CE		39000

4- VOTE SUR LES COMPTES 2009

M. Balage ayant été indisponible depuis 2 ans la comptabilité n'a pu être vérifiée. Madame Grandsire Michèle est volontaire pour assumer ces contrôles et rencontrera M. Fichoux Jean début janvier 2011 afin de solder les comptes

5- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année Mme Giblin Françoise et M.Fichoux Jean sont sortants. Les membres sortants sont rééligibles.

Restent au conseil d'administration : Mme Proudtschenko Annick, MM.Garcia Vincent, Giblin Clifford et Liechti Damien.

2 postes sont à pourvoir :

Mme Giblin F. et M.Hamon Alain (courrier du 28/10/2010 en annexe 3) se présentent.

Le vote de l'assemblée a lieu à bulletins secrets sous la surveillance de M.Cammarata Gilbert. Ont été déclarés régulièrement élus pour 3 ans :

- Mme Giblin Françoise par 144 voix
- M. Hamon Alain par 143 voix

6- ELECTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M.Fichoux Jean est élu à l'unanimité des votants

7- BUDGET PREVISIONNEL 2011

ACTIVITES	DEPENSES	RECETTES
Voyages	99 000	77 350
Sorties culturelles	21 100	12 900
Repas de Noël	5 500	
Randonnées	17 500	10 200
Frais de fonction.	3 000	
Cotisation		4 200
TOTAL	146 100	104 650
Subvention demandée CONVERTEAM	20 000	
Subvention demandée AREVA	18 000	
Subvention demandée ALSTOM POWER	4 400	

SUBVENTION DEMANDEE: 42 400 €
somme répartie entre les 3 Comités d'entreprise comme ci-dessus

8 – COTISATIONS POUR L'ANNEE 2011

Proposition pour l'année 2011(identique à 2010)

- Adhésion à l'Association : **20 €EUROS par adhérent**
- Adhésion à l'activité randonnée **10 €EUROS par adhérent**

A l'unanimité des présents ces deux cotisations sont adoptées et devront être réglées avant le 28 février 2011.

Les subventions que nous allouent les différents CE, sont en baisse constante, aussi pour ne pas pénaliser les adhérents qui ne participent plus ou pas aux voyages que l'ATSR propose, le bureau vous propose qu'à compter de 2011, le prix de revient des voyages proposés sera augmenté de 10 € / personne, cette somme servira à payer en partie le prix du repas de Noël dont le prix n'a rien avoir avec les années passées. Ils seront prélevés sur le 1^{er} voyage ou la 1^{ère} sortie. Ils apparaîtront sur la facture.

Cette décision est approuvée par l'ensemble de l'assemblée.

9- VOYAGES et ACTIVITES 2010 et 2011

9-1 LES VOYAGES et MINI SEJOURS 2010 (Clifford Giblin)

VOYAGES :

- TURQUIE (50 participants)
- MAROC (16 participants)
- VOILE TURQUIE (9 participants)

VOYAGE CULTUREL :

- LACS ITALIENS (25 participants)

9-2 LES VOYAGES et MINI SEJOURS 2011 (Clifford Giblin)

VOYAGES :

- | | | |
|------------------------------|-------------------|-----------------|
| - JORDANIE / SYRIE (circuit) | du 12 au 22 mai | 33 participants |
| - MALTE | du 6 au 13 juin | 19 participants |
| - Extension MALTE | du 13 au 20 juin | 17 participants |
| - VOILE ANTIGUA | du 7 au 17 avril. | 07 participants |

VOYAGE CULTUREL :

- | | | |
|------------|-------------------|-----------------|
| - HOLLANDE | du 19 au 22 avril | 36 participants |
|------------|-------------------|-----------------|

9-3 LES RANDONNEES (Vincent Garcia)

Cette année 54 inscrits dont 50 ont participé au moins à 1 sortie. L'effectif est constant depuis 2005 (50 à 62)

En 2010 il y a eu

- 14 sorties d'une journée dont 6 sorties avec resto (pendant les mois froids) et 8 en pique nique. Le choix des restos est assez compliqué et restreint car ils doivent accepter des clients avec des chaussures dans un état de propreté aléatoire. Les repas, simples, sont subventionnés à 40 %
- 1 sortie raquettes à Villard de Lans du 24 au 29/01/10 : 22 participants : Temps plutôt gris. Lors de nos parcours nous avons franchi le 45^{ème} parallèle, aperçu la grotte de la Tour, nous avons pique niqué sous le froid dans un refuge plein, et autour de ce refuge, des groupes de jeunes se restauraient dans le vent et le froid.

- 1 sortie en Bretagne du 14 au 18/09/10 : 35 participants, très beau temps, le village de vacances KER BEUZ est très accueillant, on y mange bien et il est situé à côté de Trégarvan non loin de Châteaulin. Lors des randonnées, on a pu admirer entre autres le cap de la Chèvre, la pointe de Pen-Hir, la pointe du Raz.

Pour l'année 2011 une randonnée au Maroc est prévue du 27 mars au 3 avril pour 20 personnes.

Pour l'année 2011 il faudra fournir lors de l'inscription ou dès que possible, un **certificat médical** attestant la capacité de la personne à participer à l'activité randonnée

9-4 LES SPECTACLES (Françoise Giblin)

Nous avons pris cette année 72 places en abonnement à l'opéra de Massy réparties de la façon suivante :

Genre	Spectacles	Nbre de places
Lyrique	La Bohème	10
Danses	Les Petits riens	10
Théâtre	Faisons un rêve	14
Théâtre	Qui est M. Schmitt	14
Théâtre	Les nouvelles brèves de Comptoir	14
Théâtre	L'Illusion Comique	10

9-4 REPAS DE NOEL et AG

126 personnes ont répondu favorablement à notre invitation pour le repas de Noël au Novotel de MASSY .

10 – DIVERS

Mutuelle APRI : (A.PROUDTCHENKO)

Depuis la réception du courrier de la mutuelle APRI en date du 1^{er} septembre 2010 nous informant que : «le vieillissement de notre groupe pourrait rendre insupportable les augmentations de cotisations pour rester à l'équilibre, le groupe APRIONIS nous proposerait une solution à l'intérieur d'un groupe de retraités réalisant une meilleure mutualisation».

Le bureau de l'ATSR après ce courrier a lancé à nouveau une enquête auprès de tous les adhérents.

71 réponses réparties de la façon suivante :

- APRI : 22
- PMA : 18
- SMI : 17
- PROBTP: 6
- Autres: 8

Beaucoup d'échanges se sont fait entre les randonneurs et les internautes inquiets de ce courrier ce qui a entraîné immédiatement pour certains la rupture de leur contrat avec l'APRI pensant qu'il fallait dénoncer le contrat 2 mois avant la date butoir.

Avant la loi CHATEL : la plupart des contrats se reconduisaient tacitement c'est à dire automatiquement à la date anniversaire, il fallait donc penser à résilier en général 2 mois avant cette date et bien souvent les assureurs ne se donnaient pas la peine de vous prévenir la loi ne les obligeant pas.

Ce n'est plus le cas avec la loi CHATEL : les assureurs sont tenus de vous informer au plus tôt 3 mois et au plus tard 15 jours avant la date limite de résiliation, vous laissant la possibilité de ne pas reconduire le contrat. Si vous recevez cet avis d'échéance moins de 15 jours avant la fin de la période de résiliation ou après cette date vous disposez d'un nouveau délai de 20 jours pour demander la résiliation de votre contrat. Si l'avis de cotisation n'est pas reçu avant la date anniversaire vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité à compter de la date de reconduction.

Cette loi est valable pour toutes les assurances et mutuelles.

M.Alain Hamon inscrit à l'APRI a fait le recensement des mutuelles contractées par les anciens (CGEE,ALSTHOM,CEGELEC ..) ce tableau est annexé au PV (annexe 4). pour information.

M.Jean-Claude Hardy, adhérent à l'ATSR et administrateur de la mutuelle PMA a eu des échanges avec moi pour une éventuelle reprise des adhérents inscrits à l'APRI qui désireraient changer de mutuelle mais cela ne pourrait se faire que pour un groupe. Comme le tableau vous le montre la PMA a des cotisations inférieures à celle de l'APRI, mais n'a pas les mêmes prestationsà suivre

La SMI (ex entraide du CE Alsthom) vous ne la trouverez pas dans le tableau comparatif car hélas nous ne pourrions y adhérer, les conditions étant trop onéreuses pour l'ATSR.

Exemple : Lors de mon étude en 2006 les conditions étaient les suivantes : pour un groupe fermé de 100 personnes, 114 000 € de mise au départ pour une cotisation de 40 € par adhérents et 250 000 € pour une cotisation de 20 € par adhérent.

En date du 26 novembre 2010 l'APRI a envoyé l'avis d'échéance pour 2011. Pour assurer l'équilibre de la complémentaire santé, ils procèdent à un réajustement des cotisations à 3.5%. une cotisation de 72 € pour une personne s'élève donc à 74,29 €. Une note d'information est jointe pour lever toutes les inquiétudes et si dans le futur la cotisation devenait trop élevée une solution acceptable serait proposée, vous la retrouvez dans le tableau récapitulatif sous le nom de « **RADIANCE** »

COLIS DE NOEL

Cette année 6 colis de Noël seront envoyés avant la fin de l'année aux adhérents ne participant plus définitivement au repas de Noël et à aucunes autres activités pour des raisons de santé. :

Mmes Clément, Lagrange, Minard, Viel, et M.M. Gourlet, Jeandot

CONTACTS AVEC L'ASSOCIATION

Par correspondance : ATSR ALSTOM 12, rue Jean Bart 91 300 Massy

Par courrier électronique atsr-alstom@orange.fr

Par téléphone auprès de vos élus

L'assemblée générale est levée à 12 heures.

PROUDTCHENKO ANNICK
Présidente de l'ATSR